L'ancien tunnel, utilisé pour le transport de marchandises, permettait de rejoindre la première gare de Verviers. © MICHEL TONNEAU

L'ancien tunnel de la Chic-Chac redécouvert

VERVIERS

Les ouvriers du chantier "Ville conviviale" ont dégagé le mur qui fermait celui-ci et évacué la végétation autour.

Le vaste chantier de revitalisation urbaine "Ville conviviale" au centre-ville de Verviers est en cours. Dans le cadre de la phase C de celui-ci, dite "parc Fabiola/Chic-Chac", des ouvriers ont dégagé la végétation qui recouvrait l'ancien tunnel de la Chic-Chac ainsi que le mur qui l'obstruait… le rendant à nouveau visible et accessible par tous.

Voici des années que ce premier tunnel du Nord-Ouest n'est plus utilisé. Installé à côté du tunnel qu'empruntent actuellement les trains qui font le trajet entre Eupen et Verviers, cet ancien tunnel, utilisé autrefois pour le transport de marchandises, permettait de rejoindre la première gare de Verviers (Verviers-Ouest), une gare en impasse qui nécessitait un rebroussement pour tous les trains qui continuaient au-delà de Verviers. En 1917, l'occupant allemand réalise le second tunnel de la Chic-chac qui permet un raccordement direct, avec en 1920 la construction de la gare provisoire Verviers-Matadi, qui deviendra Verviers-Central. Depuis, le premier tunnel est resté à l'abandon.

Aujourd'hui, l'échevin des Travaux Maxime Degey dit vouloir transformer celui-ci *"pour en faire quelque chose, par exemple une brasserie"*, et ainsi éviter qu'il devienne un lieu occupé par des squatteurs.

Rappelons qu'une des priorités du chantier "parc Fabiola" est aussi la mise en valeur des escaliers de la Chic-Chac en le restaurant. Celui-ci permet un accès direct vers le parc Fabiola, où les sentiers et promenades vont être restructurés. Le square qui le surplombe sera réaménagé. Du point de vue de la mobilité, *"l'idée est de réaliser une liaison piétonne depuis le centre-ville vers la gare, qui était jusqu'ici un chemin boueux difficilement praticable"*, précise l'échevin.

> **L'échevin des Travaux Maxime Degey dit vouloir transformer le lieu *"pour en faire quelque chose"*.**

Notons que le parc Fabiola a été repensé et sera agrémenté de salons urbains, toilettes publiques, plaine de jeux, aire de fitness… La fin des travaux de cette phase du chantier est attendue pour cet été.

Aude Quinet

La SNCB cède 5 000 m² aux abords de la gare

LIÈGE

Une transaction qui inquiète François Schreuer, le conseiller communal Vega.

C'est avec un prix affiché de 100 000 euros que la SNCB vient de publier une annonce en vue de céder un droit de superficie sur le terrain de 5 000 m² situé à côté de la gare des Guillemins, au tout début de la rue du Plan Incliné.

Une vente qui, apparemment, ne plaît pas trop à François Schreuer, le conseiller communal Vega à la Ville de Liège. *"Cette décision annonce la perte prochaine de la maîtrise publique sur un foncier hautement stratégique et, par conséquent, de la possibilité pour les pouvoirs publics de planifier le développement de l'ensemble des terrains situés le long de la rue du Plan Incliné où le PRU prévoyait le développement d'une importante offre de bureaux et où un projet avait même été présenté."*

Pour le conseiller liégeois, cette mise en vente est inquiétante dans la mesure où *"l'on peut redouter que, ce premier terrain cédé, le plus proche de la gare des Guillemins, donc le plus intéressant, le reste du site n'évolue plus pour longtemps"*.

Question écrite

Et le conseiller d'adresser une question écrite à la Ville de Liège pour savoir si une concertation sur l'avenir du lieu est en cours entre la Ville et la SNCB. *"Pourriez-vous aussi me faire part des intentions du collège communal quant à l'orientation du développement de ce site ?"*

"Pourriez-vous enfin m'indiquer quel est l'état de la discussion supracommunale, au sein de Liège Métropole, à l'égard de la localisation des nouvelles surfaces de bureau ?"

Réponse au conseil communal.

J.-M. C.

Le gouvernement paie 6,5 millions

LIÈGE La hache de guerre entre la biotech liégeoise ZenTech, spécialisée dans le développement de kits de dépistage des maladies du système immunitaire chez l'enfant et l'adulte, et le gouvernement fédéral semble enterrée. En effet, ce mardi, le gouvernement a payé l'indemnité de rupture entre les deux parties, mettant un terme au conflit qui empoisonnait les relations entre l'État belge et la société liégeoise. La commande de l'État, de 3 650 000 tests sérologiques, ne sera donc pas livrée et la société liégeoise touchera une indemnité de rupture de plus de 6 millions.

J.-M. C.

Travaux rue du Pont et zone bleue

THEUX Les travaux du pont menant au centre de Theux (rue du Pont) touchent à leur fin ! La phase finale sera la plus contraignante mais elle est bien évidemment nécessaire. Ainsi, le fraisage du revêtement existant suivi de la pose de la nouvelle couche auront lieu ce jeudi et, éventuellement, vendredi, si les conditions météo sont défavorables ou que les ouvriers rencontrent d'autres imprévus.
Dans la foulée, compte tenu de la situation actuelle et afin d'encourager le commerce local, le collège communal de Theux a décidé de suspendre la zone bleue entre le 16 novembre et le 10 janvier 2021 inclus.

J.-M. C.

Les victimes doivent se manifester

EUPEN Lundi, la zone de police Vesdre Gueule a lancé un appel à témoins mais aussi aux victimes d'un agresseur. *"Au cours des derniers jours, il y a eu plusieurs agressions sexuelles sur des femmes dans le centre-ville d'Eupen. La police a été avertie de l'existence d'agressions physiques ainsi que du harcèlement verbal, c'est-à-dire que les victimes ont été abordées avec des remarques sexuelles."* Un suspect a été interpellé, mais la police pense qu'il pourrait y avoir plus de victimes que celles qui se sont fait connaître. *"Nous demandons aux victimes de se présenter à un poste de police de leur choix et de signaler les infractions."* **J.-M. C.**

© S.A. IPM 2020. Toute représentation ou reproduction, même partielle, de la présente publication, sous quelque forme que ce soit, est interdite sans autorisation préalable et écrite de l'éditeur ou de ses ayants droit.